

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN LIBRARY

JAN 7 1975



Distr.
GENERALE
S/11590
4 janvier 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à notre lettre No 317/lb/431 (S/11572), et d'ordre de mon
gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants.

Depuis le 12 décembre 1974, Israël a perpétré les actes d'agression énumérés
ci-après :

1. Des avions de guerre israéliens ont pénétré dans l'espace aérien libanais
et traversé le mur du son, provoquant à 44 reprises des bangs supersoniques;
2. Des navires de guerre israéliens ont pénétré à 10 reprises dans les
eaux territoriales libanaises;
3. Des canons israéliens ont bombardé 347 fois des positions situées à
l'intérieur du Liban;
4. Des coups de feu provenant d'armes automatiques israéliennes ont
traversé à 14 reprises la frontière;
5. Des soldats israéliens ont traversé les frontières à huit reprises.

Par suite de ces actes criminels, le Liban a subi les pertes suivantes :

1. Quatre civils et un soldat ont été tués;
2. Douze civils et un soldat ont été blessés;
3. Neuf civils ont été kidnappés.

Les dommages matériels ont notamment été les suivants :

1. Dix-sept maisons ont été détruites;
2. Une maison a été gravement endommagée;
3. Une partie de la récolte de tabac a été détruite;
4. Un tracteur a été atteint;
5. Sept véhicules automobiles ont été endommagés;
6. Un véhicule automobile a été complètement détruit.

Ces attaques criminelles improvoquées, portées contre la vie et de personnes innocentes, ont pour objet d'intimider le peuple libana maintenir une situation caractérisée par le mépris de la loi et par Elles constituent une attaque flagrante à la souveraineté du Liban e violation de l'Accord d'armistice libano-israélien.

L'agression criminelle d'Israël contre le Liban exacerbe la ten Moyen-Orient et mine les efforts exercés pour arriver à un règlement dans cette région. Elle témoigne en outre du mépris que manifeste I les avertissements du Conseil de sécurité concernant le renouvelleme actes, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement libanais proteste violemment contre l'agression d'Israël contre le Liban et se réserve le droit de demander la convo réunion du Conseil de sécurité en temps utile, s'il le juge nécessai

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Fakhri SAGHIYY